



## Divorce / Dissolution du partenariat enregistré en Grèce : Inscription dans le registre suisse de l'état civil

12.05.2022

### Documents à soumettre pour divorce au tribunal (Δικαστικό διαζύγιο)

- Le jugement de divorce en original ou copie légalisée par le tribunal uniquement  
(Δικαστική απόφαση σε πρωτότυπο ή επικυρωμένο φωτοαντίγραφο από το δικαστήριο μόνο)
- Le consentement écrit de la garde des enfants en original ou copie légalisée par le Tribunal uniquement  
(Πρωτότυπο γραπτής συμφωνίας για την επιμέλεια των ανήλικων παιδιών ή επικυρωμένο φωτοαντίγραφο από το δικαστήριο μόνο)
- L'attestation de renonciation des voies de recours en original ou copie légalisée par le Tribunal uniquement  
(Πρωτότυπο παραίτησης άσκησης ένδικων μέσων ή επικυρωμένο φωτοαντίγραφο από το δικαστήριο μόνο)
- L'acte de mariage avec mention du divorce en exergue, copie légalisée par l'état civil  
(Ληξιαρχική πράξη γάμου με αναφορά του διαζυγίου, φωτοαντίγραφο επικυρωμένο από το ληξιαρχείο)
- questionnaire divorce dûment complété (disponible sur notre page web)

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils peuvent être restitués sur demande écrite uniquement. Une fois envoyés en Suisse, ils ne seront pas retournés.

**Important** : Les photocopies et les scans de couleur légalisés par un avocat ou une autre instance ne sont pas acceptés.

Sur demande des autorités compétentes en Suisse, des documents supplémentaires peuvent être exigés en cas de besoin.

### Documents à soumettre pour dissolution du mariage par acte notarial (Συμβολαιογραφική πράξη λύσης γάμου)

- L'acte notarié en original  
(Πράξη συναινετική λύσης γάμου σε πρωτότυπο)
- L'acte de mariage avec mention de la dissolution du mariage par l'acte notarial, copie légalisée par l'état civil  
(Ληξιαρχική πράξη γάμου με αναφορά της λύσης του γάμου με συμβολαιογραφική πράξη, φωτοαντίγραφο επικυρωμένο από το ληξιαρχείο).
- questionnaire divorce dûment complété (disponible sur notre page web)

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils peuvent être restitués sur demande écrite uniquement. Une fois envoyés en Suisse, ils ne seront pas retournés.

**Important** : Les photocopies et les scans de couleur légalisés par un avocat ou autre instance ne sont pas acceptés.

Sur demande des autorités compétentes en Suisse, des documents supplémentaires peuvent être exigés en cas de besoin.

## Légalisation (Apostille)

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avec l'Apostille (Σφραγίδα της Χάγης) avant d'être remis à la représentation suisse. En Grèce, ce sceau est émis par l'administration décentralisée compétente hellénique. Lien des différentes administrations décentralisées en Grèce : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se\\_d%C3%A9centralis%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se_d%C3%A9centralis%C3%A9)

## Traduction

Après la pose de l'Apostille, chaque document devra être traduit dans une langue officielle suisse uniquement (allemand, français ou italien). La traduction doit être effectuée sur la base de ELOT-Hellenic Standard (organisme de transcription des caractères grecs en latin appliqué par les autorités helléniques) par le Ministère des affaires étrangères hellénique ou par un traducteur agréé de votre choix.

Il est à noter que les traductions effectuées électroniquement par des traducteurs agréés du Ministère des affaires étrangères hellénique, via <https://www.mfa.gr/ypiresies-gia-ton-politi/metafrastiki-ypiresia/i-metaphrastiki-ypiresia.html>, sont acceptées par décision no 4781/2021 du Ministère. Ces traductions n'ont plus de signature manuscrite mais sont apposées d'un code digital en haut de page.

## Emoluments

L'inscription du divorce/dissolution du partenariat enregistré dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Toutefois, en cas de changement de nom de famille après divorce, une déclaration de nom sera nécessaire (Art. 119, § 1 du Code civil suisse). Pour ce faire, la personne concernée devra se présenter personnellement à l'Ambassade pour remplir une déclaration de nom, contre émoluments. Prière de contacter notre représentation pour toute information.

## Informations supplémentaires

- Tous les documents originaux doivent être accompagnés d'une photocopie.
- Les documents doivent être envoyés par courrier postal en recommandé ou par service courrier afin d'éviter toute perte.
- La durée d'inscription est de 2-3 mois, parfois plus pour certains cantons.